

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 14/12/2015

Date de la convocation:

08/12/2015

Date d'affichage:

09/12/2015

L' an 2015 et le 14 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 30

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : MM : KLIPFEL Jean-Louis, NICASTRO Gérard, OTT Alexis, SCHERTZ Christophe

Excusé(s) : Mme LEDIG Evelyne

Secrétaire de séance :

M. MULLER Jean.

Réf : 156.2015

Vote : A la majorité

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 2

Mention exécutoire : Non

**156.2015 : Périscolaire : étude d'organisation du service sur le territoire :
conventionnement avec le CAUE.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 001.2012 du conseil communautaire du 27.02.2012 « Ilot commercial bourg centre à Woerth : approbation des travaux d'aménagements, du plan de financement et demande de DETR »,

Vu la délibération n° 072.2015 du conseil communautaire du 30.03.2015 « service périscolaire : élaboration d'un schéma de développement du service et audit sécurité des sites d'accueils et de loisirs périscolaires »,

Considérant le service périscolaire, exploité par la FDMJC dans des locaux mis à disposition par les communes et la communauté de communes,

Considérant l'adhésion au CAUE,

Vu la convention de contractualisation avec le CAUE pour le pôle « Nord » en date du 05.11.2013,

Considérant l'appel à projet intercommunal en cours pour la construction-réhabilitation de structures périscolaires intercommunales, sur le territoire Sauer-Pechelbronn,

Considérant la proposition de contractualiser avec le CAUE67, pour étendre la démarche initiée sur le nord du territoire à son ensemble, et les propositions de conventions, et vu les propositions de conventions de contractualisation correspondantes (pôle centre, Est et Sud),

Considérant l'avis de la commission cohésion sociale, services à la famille et vie associative en date du 24.11.2015,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux abstentions, décide :

- **De valider la démarche proposée d'étude globale de structuration de l'offre périscolaire sur le territoire,**
- **De valider les propositions de conventions avec le CAUE portant sur un accompagnement technique de la communauté de communes pour les pôles Centre, Est et Sud (un conventionnement par territoire),**
- **D'autoriser le président à contractualiser avec le CAUE67, et à verser une participation volontaire et forfaitaire, au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE, dont le montant global est fixé à 19 000 € au titre des trois conventions,**
- **D'autoriser le président à signer tout document et à engager tout partenariat concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 16/12/2015

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

